

Un peu d'histoire...

L'établissement est géré par le Conseil d'Administration du CCAS de Mimizan sous la présidence de Monsieur BOURDEN, Maire de Mimizan.

L'établissement se situe à proximité du centre ville. Entouré d'un parc arboré et fleuri de 5 hectares, il sert de lieu de promenade et de villégiature aux résidents et à leur famille.

La résidence a été créée en 1972 sur l'initiative du Conseil Municipal. Elle comportait alors 60 studios pour personnes seules et 10 studios pour couples

En 1991, toujours sous l'impulsion de la municipalité, un agrandissement voit le jour et 20 chambres à deux lits sont prévues pour des personnes semi-dépendantes.

En 1997, l'accroissement de la dépendance incite la municipalité à transformer 10 chambres de l'ancien bâtiment en chambres à deux lits afin d'accueillir les personnes devenues dépendantes.

Comme pour l'ensemble des établissements hébergeant des personnes âgées en France, Le Chant des Pins a vu sa moyenne d'âge augmenter ainsi que la dépendance de ses usagers. C'est pour cette raison que les gestionnaires de la Résidence ont enclenché une démarche qualité visant le conventionnement E.H.P.A.D (Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes).

Elle a été signée **le 18 mars 2002** afin d'obtenir des moyens financiers complémentaires pour mieux accompagner les résidents concernés.

L'EHPAD accueille aujourd'hui 121 personnes âgées et dispose d'une chambre de soins palliatifs.

LES GRANDES MISSIONS QUE SONT LES NÔTRES, POUR LES RESIDANTS...

Pour l'ensemble des professionnels de la résidence : le bien être et l'accompagnement sont une priorité. Celle de vivre mieux, en toute sécurité, de garder ses habitudes de vie et sa liberté, dans une ambiance chaleureuse.

La présence d'une équipe de soins paramédicaux, dotée d'un médecin coordonnateur permet d'offrir un accompagnement répondant aux besoins des personnes âgées présentant des dépendances physiques et/ou n'ayant plus toutes leurs facultés supérieures.

L'établissement dispose d'une chambre d'urgence et de soins palliatifs toujours dans l'optique d'une démarche qualité.

Les grandes missions de notre projet de vie ciblent donc les objectifs suivants :

☞ **être un lieu de vie**, préservant à la fois une réelle intimité pour le résidant et son entourage et la convivialité nécessaire au maintien du lien social à la fois entre les résidents et entre ces derniers et leurs proches,

☞ **être un lieu d'animation et d'ouverture vers l'extérieur**

☞ **être un lieu adapté à la prise en charge de la dépendance** conciliant liberté et sécurité pour chacun .

☞ **être un lieu de prévention et de soins** où sont prodiguées de façon coordonnée les prestations médicales et paramédicales aux résidents.

Des enquêtes de satisfactions sont diffusées tous les ans auprès des résidents afin de recueillir leur opinion. Les résultats de ces enquêtes sont ensuite rapportés au Conseil de Vie Sociale et au Conseil d'Administration qui les analysent et s'en inspirent.